

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 27 septembre 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 12/09/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept septembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT</i>
<b>Présents :</b> 7	
<b>Votants :</b> 7	<b>Présents :</b> Pascal ASSEMAT, Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Joël GARCIA, Sylvain VALADE
<b>Pour :</b> 7	<b>Représentés :</b>
<b>Contre :</b> 0	<b>Absents :</b> Edith CAZAUX, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Secrétaire de séance :</b> Magali BELTRAN

### Objet: Etude du potentiel photovoltaïque de Baraigne - DE\_2024\_018

Il est à noter que Mme GALAUP Edith et M. Camille GUAGNO étant intéressés par le projet ou ayant de la famille intéressée par le projet sont sortis de la salle avant les débats sur le projet agrivoltaïque de la Piège de EDF Renouvelables et n'ont pas pris part aux délibérations.

Depuis 2019, EDF Renouvelables France échange avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et les GDA pour réfléchir ensemble à un développement de projets photovoltaïques sur le territoire de la Piège.

La société EDF Renouvelables France est une société ayant pour activités, l'étude, le développement et la réalisation en vue de leur exploitation, de centrales photovoltaïques permettant la production et la vente d'électricité au moyen d'énergie renouvelable.

EDF Renouvelables France a affirmé sa volonté de travailler avec les acteurs du monde agricole pour définir un cadre de bonnes pratiques pour un développement de projets photovoltaïques au sol, conciliant la préservation des terres agricoles, la production agricole, l'activité économique de la filière agricole et la lutte contre le réchauffement climatique. Dans cet objectif, EDF Renouvelables France a d'ailleurs signé une Charte de Développement des Projets Photovoltaïques au Sol avec la FNSEA et l'APCA.

EDF Renouvelables a confirmé cette volonté par sa démarche pilote Terres et Lumières, lancée sur le territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, qui a pour vocation de développer des projets photovoltaïques conçus pour répondre aux enjeux agricoles du territoire et proposer des solutions en adéquation avec ces enjeux dans le cadre d'une réflexion coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés de communes et les Groupements de Développement Agricole.

EDF Renouvelables France souhaite étudier les potentialités photovoltaïques du territoire de la commune ainsi que les potentialités de services énergétiques à apporter aux habitants de Baraigne.

Dépôt Préfecture de l'Aude  
Date de réception de l'AR: 30/09/2024  
011-211100268-20240927-DE\_2024\_018-DE

Considérant les objectifs nationaux en terme de développement photovoltaïque explicités dans la loi de transition énergétique,

Considérant les objectifs de la Région Occitanie de devenir la première région à énergie positive en 2050,

Considérant les enjeux de souveraineté énergétique et de dérèglement climatique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable uniquement au lancement des études de faisabilité d'un projet photovoltaïque par EDF Renouvelables sur la commune de Baraigne aux lieux-dits suivants : PECH DE LAS FOURCOS, LE RIVAL, SAINT-JEAN et LES GOURGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Pascal ASSEMAT



*[Handwritten signature]*